



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

### PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 25 septembre 2014 à Orbey

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie, la séance est ouverte à 17h30.

#### **Présents :**

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie  
 Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwihr  
 M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland  
 Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland  
 M. Henri STOLL, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg  
 Mme Françoise GRASS, représentante de la commune de Kaysersberg  
 M. Benoît KUSTER, Vice-président et représentant de la commune de Kaysersberg  
 M. Joseph FRITSCH, représentant de la commune de Kientzheim  
 Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kientzheim  
 M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche  
 Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche  
 Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie  
 M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey  
 Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey  
 Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey  
 M. Thierry SPEITEL-GOTZ, représentant de la commune de Sigolsheim  
 Mme Agnès CASTELLI représentante de la commune de Sigolsheim

#### **Absents représentés :**

M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr  
*Procuration donnée à Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES*  
 M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme  
*Procuration donnée à Mme Aurore PETITDEMANGE*  
 M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme  
*Procuration donnée à M. Jean-Marie MULLER*  
 M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey  
*Procuration donnée à M. Guy JACQUEY*

#### **Absents excusés non représentés :**

Mme Nicole TISSERAND, représentante de la commune de Katzenthal  
 M. Jean-Jacques GRANDJEAN, représentant de la commune de Katzenthal  
 M. Alain THURLINGS, représentant de la commune de Kaysersberg

**Absents non excusés :** néant

**Invités présents :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK  
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK  
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK  
M. Jean-Luc HENNEKE, Principal du collège d'Orbey

**Invités excusés :**

Mme Françoise BOOG, Sénatrice  
M. Jean-Louis CHRIST, Député  
M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin  
M. Christophe MARX, Sous-préfet du Haut-Rhin  
Mme Agnès REINSTETTEL, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture  
M. Jean-Jacques SERVET, Principal du collège de Kaysersberg  
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK  
M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK  
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK  
M. Rémi ARAGON, Directeur de l'Espace Nautique de Kaysersberg

**Secrétaire de séance :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

*Signature du Secrétaire de séance*

**Publicité :**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 18 septembre 2014
- Publication par voie de presse locale

**Ordre du jour :**

**1. N°094/2014-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 19 juin 2014

**2. Administration Générale**

2.1 **N° 095/2014-AG** : Modification des statuts – extension des compétences au « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

2.2 **N° 096/2014-AG** : Candidature à l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS)

2.3 **N° 097/2014-AG** : Approbation du règlement intérieur de la CCVK

2.4 **N° 098/2014-AG** : Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche : Approbation des projets à déposer et autorisation de signer le CTV

2.5 **N° 099/2014-AG** : Lieu d'Accueil Enfants/Parents à Kaysersberg : Sollicitation de la CAF du Haut-Rhin pour l'intégration d'un nouveau service aux familles et autorisation de signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014

2.6 **N° 100/2014-AG** : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

**3. Finances**

3.1 **N° 101/2014-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM »

3.2 **N° 102/2014-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à la radio « Azur FM »

3.3 **N° 103/2014-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à la Maison des Adolescents du Haut-Rhin

3.4 **N° 104/2014-FI** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour lancer le Programme de la réhabilitation des déchèteries situées à Sigolsheim, Kaysersberg et Orbey

**4. Personnel**

4.1 **N° 105/2014-PR** : Création de poste temporaire d'agent contractuel pour exercer les fonctions de technicien prévention déchets

**5. N° 106/2014-CN : Centre nautique** - Réduction tarifaire accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON

**6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail**

6.1 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 02/09/2014

6.1.1 **N° 107/2014-OM** : Filière REP DEA - Approbation et autorisation de signature du contrat d'adhésion avec Eco-Mobilier, l'éco-organisme chargé de la gestion des déchets d'élément d'ameublement (DEA)

6.2 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 03/09/2014

6.3 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 09/09/2014

6.3.1 **N° 108/2014-FI** : Autorisation de versement de subventions au titre de l'AME (Aide aux Manifestations d'Envergure)

**7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation**

7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

7.2 Encaissement des indemnités de sinistres

**8. Informations et divers**

8.1 Rapport d'activité 2013

8.2 Communication des représentants de la CCVK aux syndicats et autres organismes

8.2.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Compte-rendu du Comité Syndical du 19/06/2014

8.2.2 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : Assemblée Extra Syndicale du 29/08/2014

Le Président constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des 4 procurations données, à savoir :

- M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwihr donne procuration à Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES
- M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme donne procuration à Mme Aurore PETITDEMANGE
- M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme donne procuration à M. Jean-Marie MULLER
- M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey donne procuration à M. Guy JACQUEY

Pour voter en leur nom et place lors de cette séance.

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

**1. N°094/2014-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 19 juin 2014 (Cf. annexe 1)

Le compte-rendu a été publié sur le site Internet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/connaitre/conseil-de-communaute.htm>

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le procès-verbal du 19 juin 2014, sans réserve ni observation.**

**2. Administration Générale**

2.1 **N° 095/2014-AG : Modification des statuts** – extension des compétences au « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) prévoit qu'une communauté de communes existant à la date de publication de la présente loi et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi (27 mars 2014). La compétence « PLU » devient donc obligatoire pour toutes les communautés de communes. La loi ALUR dispose également que les plans d'occupation des sols (POS) qui n'ont pas été mis en forme de PLU au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date. Elle prévoit enfin que les PLU approuvés avant le 13 janvier 2011 doivent intégrer les dispositions de la loi ENE (loi Grenelle II) modifiées par la loi ALUR avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sur le territoire de la CCVK :

- 4 communes disposent d'un POS (Ammerschwihr, Le Bonhomme, Labaroche, Orbey)
- 2 communes ont engagé la révision de leur POS en vue de leur mise en forme de PLU (Fréland, Kientzheim)

- 2 communes ont un PLU approuvé avant l'entrée en vigueur de la loi ENE (Katzenthal, Lapoutroie)
- 2 communes ont récemment approuvé un PLU conforme aux dispositions de la loi ENE (Kaysersberg, Sigolsheim)

Compte-tenu de cet état des documents d'urbanisme sur le territoire, le Président de la CCVK a proposé que la communauté de communes acquière la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » sans attendre la date du 27 mars 2017. Des réunions de travail ont eu lieu dans la plupart des communes afin d'expliquer et de débattre de ce transfert de compétence anticipé et de l'élaboration d'un PLU intercommunal. Il est précisé que le Conseil Municipal du Bonhomme s'est déjà prononcé favorablement au transfert de compétence.

Avant la date du 27 mars 2017, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme selon les modalités prévues à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales (conditions de droit commun pour une modification statutaire de la communauté de communes) :

- délibération du Conseil Communautaire approuvant la prise de compétence
- délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée (deux-tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant deux-tiers de la population)
- arrêté préfectoral autorisant le transfert de compétence et approuvant la modification statutaire.

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, le Conseil Communautaire pourra décider d'établir un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble de son périmètre.

### Extraits des statuts actuels de la CCVK

#### I - Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace communautaire
  - Elaboration, suivi et révision du Schéma Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ou du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ; schéma de secteur
  - Etude, création et réalisation des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) futures à vocation exclusivement économique ou destinée à la construction d'un multi-accueil
  - Participation pour avis, dès l'étude préalable et tout au long de la procédure, à l'élaboration, la révision et la modification des Plans d'Occupation du Sol (POS) ou Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux, pour la prise en compte des objectifs communautaires
  - Exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'opérations relevant exclusivement des compétences de la Communauté de Communes
  - Elaboration, approbation, suivi et mise en œuvre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement
  - Adhésion et participation au Grand Pays de Colmar : élaboration et approbation de la charte de pays et mise en œuvre des actions qui en découlent
  - Etude hydraulique globale dans le piémont viticole et dans le secteur de montagne
  - Inventaire, formation et sensibilisation à la restauration et à la construction des murets de pierre sèche et du petit patrimoine rural
  - Etude de l'ouverture paysagère et proposition d'une cartographie intercommunale des secteurs à défricher

### Proposition de modification statutaire

#### I - Compétences obligatoires

##### 1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- Elaboration, suivi et révision du Schéma Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ou du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ; schéma de secteur
- Etude, création et réalisation des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) futures à vocation exclusivement économique ou destinée à la construction d'un multi-accueil
- **Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**
- Elaboration, approbation, suivi et mise en œuvre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement
- Adhésion et participation au Grand Pays de Colmar : élaboration et approbation de la charte de pays et mise en œuvre des actions qui en découlent
- Etude hydraulique globale dans le piémont viticole et dans le secteur de montagne
- Inventaire, formation et sensibilisation à la restauration et à la construction des murets de pierre sèche et du petit patrimoine rural
- Etude de l'ouverture paysagère et proposition d'une cartographie intercommunale des secteurs à défricher

Il est précisé qu'au titre de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, la compétence en matière de plan local d'urbanisme emporte la compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain. Le titulaire du droit de préemption peut ensuite décider de déléguer son droit conformément à l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme.

Il est également précisé que la prise de compétence emporte la prise en charge par la CCVK de tous les coûts liés à l'élaboration du PLUI.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

**Vu** les statuts actuels de la communauté de communes approuvés par arrêté préfectoral n°2009-069 du 10 mars 2009 ;

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Le Conseil Communautaire décide :**

- **d'étendre** les compétences de la Communauté de Communes au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, telle qu'indiquée à l'article L.5214-16 du CGCT ;

- **d'approuver** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg telle que présentée ci-dessus ;

- **de charger** le Président de notifier la présente aux maires des communes membres, afin que les conseils municipaux se prononcent sur le transfert de compétence proposé selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du CGCT.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration.**

**2.2 N° 096/2014-AG : Candidature à l'appel à projets « Territoire à Energie POSitive pour la croissance verte » (TEPOS)**

**Contexte**

Engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français, c'est l'objectif de l'appel à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé le 4 septembre 2014 par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie en coordination avec le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité.

Les 200 projets, portés par les élus locaux, en coopération avec les acteurs économiques et les citoyens, témoigneront de l'engagement de ces territoires au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.

La stratégie portée par un Territoire à énergie positive pour la croissance verte pourra s'articuler autour d'un ou plusieurs des axes suivants :

- Le bâti (équipement public, logement ou activité...) présentant de hautes performances environnementales ou des innovations en terme d'usage, en facilitant la rénovation.

- La mobilité : des modes de transport économes en énergie et à faible niveau d'émission de gaz à effet de serre et polluants, offre de transport étendue favorisant le désenclavement du territoire de projet (covoiturage, auto-partage, transport à la demande, libre-service), encouragement des modes actifs, offre intermodale de qualité, amélioration des services et des informations aux usagers, distribution optimisée des marchandises...
- Les stratégies énergétiques : réseaux économes en énergie et en gaz à effet de serre (chauffage, refroidissement, déchets), production d'énergies renouvelables, réseaux intelligents, boucles locales d'autoconsommation/auto-production... Le projet devra viser une échelle d'intervention qui fasse levier sur le territoire en lien avec les opérateurs de réseaux.
- L'espace public et l'environnement, avec une attention particulière portée sur l'optimisation de la gestion de l'eau (eau potable, eaux pluviales et usées) et sur l'éclairage public.
- Les sites de projets d'économie circulaire où des entrepreneurs des secteurs de l'industrie, de l'agriculture mettent en place un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins, le recyclage des déchets.
- Les projets d'aménagement, d'infrastructure proposant des formes urbaines et des équipements innovants en réponse à la fois à la lutte contre l'étalement urbain et aux besoins de développement du territoire. Les projets labellisés ou engagés dans la labellisation « EcoQuartier » seront en particulier considérés.

L'objectif de cet appel à projets est de valoriser et d'encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique, par la stimulation de projets, et par le développement local favorisant une dynamique économique et des emplois pérennes sur des filières d'avenir.

L'État encouragera ces divers projets par le biais des politiques contractuelles de l'aménagement durable et de l'urbanisme (éco-quartiers, éco-cités, éco-territoires ruraux, contrats locaux), via les financements dédiés à l'Ademe. Les projets des territoires lauréats seront identifiés d'ici fin 2014 dans le volet transition énergétique des contrats de plan Etat-Région et pourront être soutenus pour une période de trois ans, notamment pour l'animation locale et l'ingénierie de projet.

Les candidatures sont à déposer avant le 15 novembre 2014. Les territoires candidats seront ensuite accompagnés par les services de l'Etat (DDT, DREAL), l'ADEME et, si elle le souhaite, la Région, pour formaliser leur candidature, qui sera analysée fin 2014. Les élus devront se mobiliser pour construire une stratégie territoriale à présenter dans le dossier de candidature finalisé.

### **Proposition**

Considérant :

- La correspondance entre les axes de l'appel à projets et la politique menée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg depuis plusieurs années,
- Le potentiel du territoire en termes de ressources locales, de diversité et de dynamisme des acteurs,



- L'opportunité que constitue l'appel à projets d'approfondir le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,
- Les bénéfices attendus en termes de cadre de vie et d'impact économique

**Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, la candidature de la CCVK à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».**

### 2.3 N° 097/2014-AG : Approbation du règlement intérieur de la CCVK (Cf. annexe 2)

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Il permet d'apporter des dispositions complémentaires à celles prévues par la Loi. Ces compléments sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement du Conseil Communautaire.

Les modalités de fonctionnement de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg sont fixées par l'article L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales et les dispositions du règlement joint en annexe.

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le règlement intérieur de la CCVK tel qu'il est présenté en annexe.**

### 2.4 N° 098/2014-AG : Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche : Approbation des projets à déposer et autorisation de signer le CTV

La deuxième génération des Contrats de Territoire de Vie proposée par le Conseil Général du Haut-Rhin pour la période globale 2014-2019 se scindait en 3 phases, pour tenir compte notamment des élections municipales de mars 2014 :

- Une 1<sup>ère</sup> phase pour l'année 2014
- Une 1<sup>ère</sup> révision pour les années 2015-2016
- Une 2<sup>ème</sup> révision pour les années 2017-2019

Il est rappelé que le CTV s'articule sur 3 dispositifs :

- les projets d'intérêt local, qui se substituent au guide des aides et fonctionne sur appel à projets annuel ;
- les secteurs spécifiques : eau et assainissement, hydraulique, EHPAD, politique montagne ;
- les projets structurants, qui intègrent également les dispositifs suivants : actions et animations touristiques, politique de développement local, GERPLAN, transports, culture, aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique (Ecole de Musique).

La CCVK s'inscrit dans le Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche, dont les enjeux sont les suivants :

1. Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux ;

2. Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial ;
3. Développer l’attractivité du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d’une offre de transport plurielle à destination de la population ;
4. Encourager la pratique sportive ;
5. Favoriser le dynamisme culturel du Territoire ;
6. Soutenir les politiques d’aménagement et de développement local du Piémont – Val d’Argent – Pays Welche.

Dans le cadre de l’enveloppe « projets structurants », la CCVK a présenté un certain nombre de projets pour l’année 2014. Après concertation, les projets suivants ont été retenus et font l’objet de la contractualisation :

- Révision de la charte intercommunale d’aménagement et de développement (2014) ;
- Programme Gerplan (2014-2016) ;
- Transport à la Demande en porte à porte « Mobili’Val » (2014/2016) ;
- Ligne de transport virtuelle « Val’Express » (2014-2016) ;
- Navette de Noël Colmar-Kaysersberg-Riquewihl-Ribeauvillé (2014/2016) / opération intercommunautaire sous maîtrise d’ouvrage de la CCPR ;
- Intégration des réseaux au sein du SIG mutualisé (opération intercommunautaire sous maîtrise d’ouvrage de la CCVK) ;
- 2 postes d’agents de développement (2014/2016).

Pour information, deux opérations présentées n’avaient pas été retenues au contrat (Navette des neiges Station du Lac Blanc, Programme de rénovation énergétique) et le 3<sup>ème</sup> poste d’agent de développement n’est plus subventionné.

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> révision du CTV pour la période 2015/2016, il est proposé de solliciter la contractualisation sur les nouveaux projets portés par la CCVK, à savoir :

Opération	I/F	Montant total prév. HT	Part CCVK	Subvention sollicitée CG68	
				Taux	Montant
Rénovation du bâtiment d'accueil du Golf public d'Ammerschwihr / Trois-Épis	I	<b>1.416.000€</b>	1.274.400€	10%	141.600€
Aménagement des déchèteries communautaires - Kaysersberg (500.000 €) - Orbey (220.000 €) - Sigolsheim (220.000 €)	I	<b>940.000 €</b>	742.000 €	30%	198.000 €
Aménagement de l'itinéraire cyclable entre Kientzheim et Ammerschwihr avec passerelle sur la Weiss	I	<b>500.000 €</b>	400.000 €	20%	100.000 €
Aménagement de l'itinéraire cyclable entre Sigolsheim et Bennwihr	I	<b>50.000 €</b>	40.000 €	20%	10.000 €
Elaboration du PLU intercommunal	I	<b>250.000 €</b>	200.000 €	20%	50.000 €

*M. Thierry SPEITEL souhaite connaître les évolutions dans le dossier de réhabilitation du bâtiment d'accueil du Golf. Le Président l'informe que le Conseil municipal d'Ammerschwihr a refusé de participer financièrement à ce projet. Il faut donc pour la CCVK revoir le programme afin d'adapter l'enveloppe financière.*

*M. SPEITEL fait remarquer que le montant des travaux présenté n'est donc pas celui du futur programme. Le Président confirme tout en précisant qu'il s'agit d'une délibération qui présente globalement les projets structurants de la CCVK qui sont susceptibles d'émerger au CTV du CG68.*

*Mme SCHRAMM ajoute que le nouveau programme sera présenté en Conseil Communautaire pour validation.*

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration :**

- **d'approuver** les projets structurants présentés par la CCVK au titre du CTV II pour la période 2015-2016 ;
- **de solliciter** les aides du Conseil Général du Haut-Rhin telles qu'elles figurent ci-dessus et toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**2.5 N° 099/2014-AG : Lieu d'Accueil Enfants/Parents à Kaysersberg :**  
Sollicitation de la CAF du Haut-Rhin pour l'intégration d'un nouveau service aux familles et autorisation de signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014

Depuis début 2014, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg soutient à hauteur de 3 000€/an le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) proposé par l'association « Les Coccinelles » dans les locaux de la Médiathèque Intercommunale.

Le LAEP étant en fonctionnement, il y a lieu de solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin l'intégration de ce nouveau service aux familles dans le contrat « Enfance Jeunesse » en vigueur et d'autoriser le Président de la CCVK à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration :**

- **de solliciter** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin l'intégration de ce nouveau service aux familles dans le contrat « Enfance Jeunesse » en vigueur ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer un avenant et tout autre document relatif au Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014.

**2.6 N° 100/2014-AG : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les Communes et les Communautés, vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse massive des concours de l'Etat qui a annoncé une baisse de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014/2017. Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité mener une action collective, avec les maires et présidents d'intercommunalités, afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les territoires, les habitants et les entreprises.

A ce jour, sont comptabilisées 10 000 motions de soutien à l'action de l'AMF.

La CCVK souhaite soutenir cette action.

**Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, la motion suivante :**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014/2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, l'association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Les collectivités de proximité que sont les communes et leur intercommunalité sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « le bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique de l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### 3. Finances

#### 3.1 N° 101/2014-FI : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM »

##### BUDGET AG - ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET AG	ART.	FONC.	OPE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Aménagement de terrains ZA Kaysersberg	2128	020					4 000.00 €
	021	01				4 000.00 €	
	023	01			4 000.00 €		
	022	01			- 4 000.00 €		
Formation des élus	6535	021			8 000.00 €		
	022	01			- 8 000.00 €		
			TOTAL	- €	- €	4 000.00 €	4 000.00 €

##### BUDGET OM - ORDURES MENAGERES

BUDGET OM	ARTICLE	FONCTION	OPERATION	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ecritures d'opération d'ordre - cession camion OM 8239XX68	675	/			7 100.00 €		
	023	/			- 7 100.00 €		
	021	/				- 7 100.00 €	
	2182	/				4 950.00 €	
	2183	/				2 150.00 €	
			TOTAL	- €	- €	- €	- €

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, les Décisions Modificatives aux budgets « AG » et « OM » comme ci-dessus détaillées.**

### 3.2 N° 102/2014-FI : Autorisation de versement d'une subvention à la radio « Azur FM »

Depuis 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg verse une subvention à la radio Azur FM (sur l'enveloppe « Culture ») d'un montant de 3 500€ pour ses missions de service public : promotion et information des manifestations locales.

Au vu du bilan présenté par l'association, il est proposé de reconduire ce versement de subvention pour l'année 2014.

Les modalités de communication des informations sont téléchargeables sur l'Intranet <http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/culture.htm>

Elles ont vocation à être largement diffusées auprès des associations locales.

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le versement pour 2014, d'une subvention d'un montant de 3 500 euros à la radio associative Azur FM.**

### 3.3 N° 103/2014-FI : Autorisation de versement d'une subvention à la Maison des Adolescents du Haut-Rhin

La Maison des Adolescents du Haut-Rhin (MDA68) est un Groupement d'Intérêt Public constitué en 2009.

Cette structure veille au quotidien à offrir un service d'accueil, de prévention, d'évaluation, d'accompagnement et de soin adapté aux besoins des jeunes (1473 en 2013 ce qui représente +11% par rapport à 2012) et de leur famille, de toutes conditions sociales, avec des problématiques variées et issus de l'ensemble du Département du Haut-Rhin.

Afin de poursuivre leur action, le MDA68 a lancé un appel à contribution volontaire auprès des intercommunalités haut-rhinoises, calculé en fonction de la file active des jeunes suivis en 2013 issus de leur périmètre territorial.

Concernant la Vallée de Kaysersberg, il s'agit de 8 jeunes, représentant un montant de 185 euros.

Cette contribution permettra notamment de développer des ateliers utilisant des médias divers (théâtre, arts plastiques, cuisine...), un excellent outil d'observation des jeunes qui rencontrent des difficultés à verbaliser leur ressenti lors d'entretiens individuels.

*M. JACQUEY en sa qualité de Président du GIP doit quitter la salle.*

**Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 185 euros au GIP, la Maison des Adolescents du Haut-Rhin.**

*M. JACQUEY réintègre la séance.*

**3.4 N° 104/2014-FI : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs** pour lancer le programme de la réhabilitation des déchèteries situées à Sigolsheim, Kaysersberg et Orbey

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg dispose actuellement de 3 déchèteries situées à Orbey, Kaysersberg et Sigolsheim. La réforme globale de la politique du service déchets, initiée en 2010, comporte un volet optimisation du réseau de déchèteries, dont les objectifs principaux sont de réduire l'enfouissement des déchets, améliorer la qualité de l'accueil et répondre à un souhait de service de proximité.

Dans le cadre d'un programme d'aménagement et d'optimisation du réseau de déchèteries, les objectifs d'amélioration des performances sont les suivants :

- Aspect quantitatif : Augmenter le taux de valorisation matière et diminuer le tonnage de tout venant résiduel envoyé en enfouissement (objectifs généraux du Grenelle),
- Aspect financier : Mise en place d'une redevance incitative en déchèteries,
- Aspect qualitatif : Améliorer les dépôts des usagers (limiter les erreurs de tri et la présence d'indésirables dans les différents flux),
- Développer les nouvelles filières REP (Responsabilités Élargies aux Producteurs),
- Renforcer la sécurité des déposants et faciliter la circulation des véhicules,
- Sécuriser l'accès aux quais (risque de chute),
- Minimiser l'impact sonore et visuel des déchèteries,
- Renforcer la communication par la mise en place de signalétique verticale et horizontale (pictogrammes déchets...),
- Soulager le travail des agents de déchèteries en période de forte affluence et maintenir leur vigilance pendant les ouvertures au public,
- Sécuriser la conduite des chauffeurs en donnant davantage de flexibilité aux évacuations,
- Respecter la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE rubrique 2710).

L'objectif fixé par l'ADEME est d'atteindre un niveau d'exigence de sécurité et de fonctionnement optimum.

Plan de financement prévisionnel :

- Coût prévisionnel des travaux : 940 000 € HT
- Participation des co-financeurs proposée :

Financeurs	Assiette de la subvention	taux	Subvention sollicitée montant
ADEME	500 000€	30 %	150 000€
CG	660 000€	30 %	198 000€

A charge de la CCVK : 592 000 €

**Le Conseil Communautaire :**

- **approuve** la demande de financement à l'ADEME ou tout autre cofinancier potentiel ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration.**

#### 4. Personnel

##### 4.1 N° 105/2014-PR : Création de poste temporaire d'agent contractuel pour exercer les fonctions de technicien prévention déchets

Au terme du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

En raison des projets du service « Déchets » portant notamment sur la prévention (sites de compostage collectif, éco exemplarité, couches lavables...), la Communauté de Communes sera confrontée à un besoin de personnel en raison d'un accroissement temporaire d'activité du 01/10/2014 au 15/08/2014.

Compte tenu de l'absence de l'agent chargé de ces missions et des besoins de la Communauté de Commune du Pays de Ribeuville, il est proposé au Conseil d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, pour exercer les fonctions de technicien prévention déchets, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment le 1° de l'article 3 ;



**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration :**

- **d'autoriser** la création, pour la période du 01/10/2014 au 15/08/2015, d'un emploi contractuel à temps complet, correspondant au grade de Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **de prévoir** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'indice brut 350 (IM327).

**5. N° 106/2014-CN : Centre nautique - Réduction tarifaire** accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON

La société ALCON met en place une démarche globale pour la santé de ses salariés qui est une valeur importante pour le groupe Novartis.

Ainsi, une semaine « Be Healthy » (Être en bonne santé) est organisée annuellement sur l'ensemble de ses sites Novartis.

Cette démarche est très structurée et encadrée et la liste des activités choisies doivent répondre à des critères très précis.

Depuis 2012 l'Espace Nautique arc-en-ciel a été retenu. Ainsi chaque rentrée de septembre, la société ALCON à Kayzersberg offre à ses salariés des entrées « piscine » ou « Espace forme » dans notre établissement.

Ci-dessous la liste des activités annoncées et réalisées (en 2012) et qu'ils souhaitent reconduire :

**Alcon France KB : Semaine Be Healthy**



MOVE <i>Bouger</i>	CHOOSE <i>Choisir</i>	KNOW <i>Savoir</i>	MANAGE <i>Organiser</i>	MOVE <i>Bouger</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement du tournoi de tennis de table</li> <li>▪ Distribution des podomètres + Communication</li> <li>▪ Création de l'équipe « Corpo » : Running</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Corbeilles de pommes dans les salles de pause</li> <li>▪ Information des valeurs caloriques des différents menus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information Alimentation équilibrée</li> <li>▪ Rappel : Information sur le sommeil, notamment en 5*8</li> <li>▪ Etes-vous à jour dans vos vaccinations : Mise à disposition du calendrier de vaccination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation Le handicap sur KB et son intégration</li> <li>▪ Visite des postes de site par l'infirmière du travail et l'animatrice HSE, en vue de prévenir les risques de certaines attitudes et de proposer des échauffements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Finale tournoi de Tennis de table à 13h30 à la cantine</li> <li>▪ <b>Inscrivez vos résultats podomètres sur les tableaux aux entrées des bâtiments A et C</b></li> <li>▪ Pour prolonger cette semaine, nous vous offrirons 4 entrées à l'Espace Forme de la Piscine de Kayzersberg (entrée à la piscine incluse)</li> </ul>

Idée : Aux personnes habitant à proximité, favoriser les trajets à pied ou en vélo



Tarifs spéciaux appliqués les années précédentes :

Années	Nombre de bons	Valeur d'1 bon	Montant facturé
<b>2012</b>	300 bons	4 entrées Espace Forme	4 000 € TTC
<b>2013</b>	300 bons	4 entrées Espace Forme ou 8 entrées Piscine	4 000 € TTC

Les tarifs publics ayant évolué au 01/07/2014, nous vous proposons de réévaluer l'offre tout en maintenant le pourcentage de réduction appliqué les années précédentes.

Il est donc proposé, dans le cadre particulier de la semaine Be Healthy, d'octroyer à la société ALCON, un tarif spécifique tenant compte de l'évolution tarifaire et correspondant à une réduction de 40 % du tarif CE (soit 1,92 euros entrée « piscine Be Healthy » au lieu de 3,20 euros).

Pour l'année 2014, le montant facturé à la société ALCON de Kaysersberg s'élèvera à 4 600 € TTC.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, de valider ce tarif exceptionnel pour la société ALCON, à savoir : 300 bons de 4 entrées à « l'Espace Forme » ou 8 entrées piscine au centre nautique de la CCVK, pour un montant de 4 600 euros.**

## 6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

*Le Président cède la parole à M. STOLL, Vice-président en charge des Déchets, pour le compte-rendu de la commission du 2 septembre courant.*

6.1 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président :  
compte-rendu de la réunion du 02/09/2014

### A. Installation de la commission

#### A1. Rôle de la commission

Les commissions ont un rôle consultatif, de travail préparatoire des dossiers présentés au Conseil Communautaire. Elles peuvent émettre un avis sur les questions soumises au Conseil Communautaire.

#### A2. Composition de la commission

Les commissions sont composées des conseillers communautaires intéressés et d'élus municipaux des 10 communes à raison d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Les commissions peuvent être ouvertes à des personnes extérieures non élues, sur invitation expresse, si cela s'avère nécessaire en fonction des points portés à l'ordre du jour.

Les commissions sont animées par le Vice-président de la CCVK avec le concours des agents de la CCVK en charge des dossiers. Le Président de la CCVK en est membre de droit et la Directrice Générale des Services y assiste en tant que besoin.

### **A3. Fonctionnement de la commission**

La Commission se réunit dès que nécessaire, sur invitation du Président ou du Vice-président de la CCVK.

Les invitations et les documents liés (compte-rendu, etc.) sont envoyés par courriel. L'ensemble des documents est également disponible sur l'intranet de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante : <http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/commission-a.htm>

Les réunions se tiennent prioritairement les mardis et mercredis, éventuellement les jeudis, de préférence à 17h30 et au siège de la CCVK. Monsieur STOLL propose le mardi à 17h30 comme jour prioritaire pour les réunions de la commission Déchets.

### **A4. Dossiers suivis par la commission**

Les membres de la commission sont répartis en groupes de travail, comme suit :

- Groupe de travail « Prévention », traitant des propositions et des actions à mettre en œuvre afin d'éviter de produire des déchets (ex : autogestion déchets verts, compostage, lutte du gaspillage alimentaire) ;
- Groupe de travail « Déchèteries et points d'apport volontaire (de collecte sélective et d'ordures ménagères résiduelles) », traitant des propositions et des actions d'amélioration du service ;
- Groupe de travail « Optimisation de la collecte », traitant des propositions et actions d'optimisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie.

Liste des élus inscrits dans les différents groupes de travail :

				GT Déchèterie + PAV Tri & OMR	GT Prévention	GT Optimisation collecte
Monsieur	Rémi	MAIRE	ORBÉY	X		
Madame	Chantal	OLRY	ORBÉY	X		
Monsieur	Jean- Jacques	GRANDJEAN	KATZENTHAL	X		X
Monsieur	Jean-Louis	BARLIER	FRELAND			
Monsieur	Joseph	FRITSCH	KIENTZHEIM			
Madame	Béatrice	THOMAS	AMMERSCHWIHR		X	X
Madame	Christiane	WERTENBERG	FRELAND			
Monsieur	GOERG	Jean-Marc	KAYSERSBERG	X		
Monsieur	Patrick	PETER	KIENTZHEIM	X	X	X
Monsieur	Benoît	CLAUSS	LE BONHOMME	X	X	X
Monsieur	Philippe	RENARD	LABAROCHE	X		X
Monsieur	Clément	LOING	LAPOUTROIE			
Madame	Emilie	HELDERLE	ORBÉY		X	X
Monsieur	Mostafa	KOUHAILI	SIGOLSHEIM	X		
Monsieur	Guillaume	KAPPLER	AMMERSCHWIHR	X		X
Monsieur	Aurélien	ANCEL	FRELAND	X		X
Monsieur	André	SICK	KAYSERSBERG	X		X
Monsieur	Michel	BLANCK	KIENTZHEIM			X

Monsieur	Fabien	FORMWALD	LABAROCHE			
Monsieur	Hugues	CRIQUI	SIGOLSHEIM			
Monsieur	Dominique	PERRET	KATZENTHAL			

## **B. Présentation du service « Déchets »**

### **B.1 Organisation du service « Déchets »**

#### **B1.1 Le service « Déchets » a en charge**

- La prévention des déchets
- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), la collecte sélective (CS) : verre et papiers/cartons/plastiques/métaux, biodéchets
- La gestion des déchèteries
- Le traitement des déchets (compétence déléguée)

#### **B1.2 Rappel des thématiques présentées**

Chaque élu de la commission a reçu le rapport d'activité déchets 2013. Les différentes thématiques du document ont été abordées.

#### **➤ Collecte des ordures ménagères**

La collecte des ordures ménagères est effectuée en porte à porte et en points de regroupement. Cette activité est réalisée en régie (personnel et matériel de la CCVK). En 2013, le parc des poubelles mis à disposition aux usagers est de 4726 bacs, équipés d'une puce d'identification, de volumes variables (de 80l, 120l, 240l, 360l) et de 179 bacs de volume de 660l et 1000l placés en point de regroupement, soit en collectif, soit en écart recevant les sacs rouges prépayés. Le tonnage collecté en 2013 est de 1822 tonnes d'OMR (rappel : 3800 tonnes en 2009).

Objectifs futurs:

- Optimisation des tournées
- Maîtrise des coûts de collecte
- Respect de la réglementation, définie par la recommandation CRAM R437 (suppression des marches arrière, hygiène et sécurité)

#### **➤ Collecte sélective en conteneurs d'apport volontaire**

La collecte sélective en conteneurs d'apport volontaire, pour les papiers/cartons/plastiques/métaux et le verre usagés, est réalisée par des prestataires privés. Actuellement 47 sites de conteneurs répartis sur le territoire (dont 6 accessibles) ont permis de collecter en 2013, 1012T de verre et 1294 T de papiers/cartons/plastiques/métaux.

Objectifs futurs:

- Optimiser les sites de collecte (accessibilité, répartition géographique)
- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement
- Développer la communication sur site (prévention)

### ➤ Réseau de déchèteries

Le réseau est constitué, depuis 2010, de trois déchèteries, situées à Sigolsheim, Kaysersberg et Orbey. La surveillance et l'exploitation sont assurées par les agents de la CCVK et par un prestataire privé.

Les déchets acceptés sont de 9 types : métaux, bois, cartons, déchets verts, encombrants, incinérables, gravats, DDM, DEEE.

La mise en place de la Responsabilité Élargie aux Producteurs des Déchets d'Éléments d'Ameublement (REP DEA), permettra de traiter un dixième type de déchet valorisable. Cette action demande la mise en place de la collecte séparée dans les déchèteries fixes.

Dans le cadre de la collecte séparée, notre partenaire Eco-mobilier assure les obligations suivantes :

- mettre à disposition des contenants de collecte,
- organiser l'enlèvement et le traitement des DEA collectés séparément,
- calculer et verser les soutiens financiers à la collectivité,
- accompagner et soutenir financièrement les opérations de communication de la collectivité,
- fournir à la collectivité les données statistiques concernant les modalités de traitement des DEA.

**Proposition de la commission : Avis favorable à l'adhésion à « Eco Mobilier » par délibération et signature du contrat territorial de collecte du mobilier.**

**N° 107/2014-OM : Filière REP DEA - Approbation et autorisation de signature du contrat d'adhésion** avec Eco-Mobilier, l'éco-organisme chargé de la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) (Cf. annexe 3) – Point 6.1.1

La loi Grenelle 2 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement) modifiée par la loi des finances de 2013, a créé une filière reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'ameublement, référencé dans le code de l'environnement à l'article L. 541-10-6.

Avec un gisement estimé à 1,7 millions de tonnes de déchets d'éléments d'ameublement ménagers à l'échelle nationale, cette filière représente un enjeu financier important pour les collectivités ou établissements publics qui prennent aujourd'hui en charge les éléments d'ameublement usagés des particuliers en mélange avec d'autres déchets (en déchèterie, en collecte des encombrants etc.).

Le décret n° 2012-22 du 6 janvier 2012 rappelle que l'objectif premier de cette nouvelle filière est de détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part de déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

Il précise les modalités de mise en œuvre et définit des objectifs ambitieux de recyclage et de valorisation, à savoir, un objectif de réutilisation et de recyclage de 45 % pour les déchets d'éléments d'ameublement ménagers à horizon 2015 et de 80 % pour la valorisation à horizon fin 2017.

Eco-Mobilier est un éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, agréé par l'Etat le 26 décembre 2012, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Eco-mobilier prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des DEA, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

A cette fin, Eco-mobilier propose aux collectivités deux types de contrats :

- **Un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier** qui permet à la collectivité de confier l'intégralité de la collecte et du traitement des DEA à l'éco-organisme. Ce dernier met en place la collecte séparée des DEA en déchèterie avec l'installation d'une benne dédiée à ce type de déchets. La mise en place de ces bennes peut être progressive. La première mise en place s'effectue lorsqu'au moins 50 % du flux estimé de DEA collectés sur l'ensemble des déchèteries, est captable séparément. Ce contrat est mixte : les déchèteries qui ne sont pas en mesure d'accueillir la benne dédiée aux DEA sont donc soutenues financièrement selon les mêmes modalités que celles prévues dans la Convention de Soutien Financier.
- **Une Convention de Soutien Financier** qui permet de soutenir financièrement la collecte et le traitement des DEA, non collectés séparément.

Le choix de la CCVK s'est porté sur le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier.

*M. STOLL laisse la parole à M. MULLER pour la procédure de vote.*

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration :**

- **d'approuver** le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec l'Eco organisme Eco-mobilier, tel qu'il figure en annexe ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ce contrat et tout document relatif à cette affaire.

*Le Vice-président poursuit le compte-rendu.*

### ➤ **Collecte des biodéchets**

L'objectif est d'extraire une partie des biodéchets des ordures ménagères résiduelles. Le bureau d'études ayant réalisé l'étude de faisabilité de la collecte des biodéchets (2008/2009) a indiqué que près de 50% des biodéchets sont produits par les gros producteurs de la Vallée.

Les élus avaient donc décidé de ne collecter que les gros producteurs (63 points de collecte), qui représentent la moitié du gisement, plutôt que l'ensemble des usagers (8000 points de collecte) qui représentent la totalité du gisement.

Principe :

- 63 gros producteurs + 3 points de collecte en déchèteries pour les usagers (afin de proposer une solution aux usagers ne sachant que faire de leurs biodéchets)
- Collecte et traitement : collecte en régie, traitement à l'unité de méthanisation de Ribeauvillé
- Matériel : bacs de 240 litres fournis par le Conseil Général (pas de choix du volume), housses de 240L fournies par la CCVK

- Facturation : la facturation est problématique puisque les gros producteurs ne sont pas facturés au prorata de leur production. En effet, on ne peut leur demander d'attendre que leur poubelle soit pleine pour la sortir. Le principe de la levée ne peut donc pas être appliqué. Il existe donc des inégalités dans la facturation.
- Par ailleurs, d'autres sociétés cherchent à collecter des biodéchets. Si les plus gros producteurs quittent le service, les coûts de collecte seront similaires, pour des recettes qui s'effondreraient.

Résultats : 300 tonnes de biodéchets collectés / an (NB : env. 1800 tonnes d'OMR collectées /an).

### ➤ **PAV OMR incitatifs**

Objectifs :

- Améliorer le service (dépôts 24h/24)
- Lutter contre la fraude (dans les points de regroupement notamment)

Principe : tambour de 30 litres, ouverture avec un badge, facturation à chaque dépôt.

Une expérimentation a été réalisée à Fréland entre 2011 et 2013. Le matériel n'a pas donné satisfaction, et le prestataire a fait faillite.

Extension à l'ensemble de la commune de Fréland est validée par le Conseil Communautaire.

Retours d'expérience en France : tous les matériels testés dans les collectivités connaissent des pannes (plus ou moins fréquentes). Il y a peu de prestataires sur le marché. Néanmoins, les PAV (points d'Apport Volontaire) répondent à une vraie demande.

Le financement de l'ADEME pour ce projet est conditionné à l'élargissement du projet (toute la commune de Fréland par exemple). Par ailleurs, les sociétés qui mettent le matériel sur le marché sont intéressées par les collectivités qui pourraient avoir pour la suite des perspectives de déploiement du matériel.

La réglementation impose une collecte une fois par semaine (C1) pour les zones agglomérées (pas de discontinuité du bâti de plus de 200m) de plus de 500 habitants. Or, Fréland pourrait passer à une collecte entièrement en PAV, et d'autres communes pourraient passer à une collecte une fois toutes les 2 semaines (C0.5). Un contact a donc été établi avec la Préfecture à ce sujet. Elle attend un dossier complet de demande de dérogation.

### ➤ **Programme Local de Prévention (PLP)**

La prévention des déchets est la priorité du Grenelle.

La prévention consiste à mettre en place des actions qui évitent la production du déchet.

Le tri ne fait pas partie de la prévention.

Le PLP est un contrat passé avec l'ADEME (2010 à 2015). L'ADEME verse à la CCVK 31 250€/an et l'accompagne techniquement. En contrepartie, la CCVK s'engage à réduire ses déchets de 7% sur les 5 ans.



Le PLP comprend 22 actions, sur divers thèmes : autogestion déchets verts, compostage, lutte gaspillage alimentaire, alternatives déchets dangereux, éco-exemplarité des collectivités.

Le rapport du PLP pour la 4<sup>ème</sup> année est disponible sur Intranet.  
Reprise des dossiers par Olivier MOREUIL en l'absence de Marie RAJOELISON.

➤ **Projet Service Déchets 2010**

Le projet « Service Déchets 2010 » est le projet qui a donné le jour à la mise en place de la levée embarquée et des sacs prépayés, ainsi que de la réflexion sur l'évolution du service déchèteries.

Objectifs :

- Amélioration de la qualité du service
- Améliorer les performances environnementales
- Maîtriser l'augmentation des coûts

Un diagnostic a été réalisé pour chaque critère, avec mise en place d'actions pour chacun des sous-critères définis.

Résultats :

Cf. bilan de novembre 2012, disponible sur intranet.

Evolution des tonnages 2009/2013

OMR : -51%

PAV papier-plastique-métal : +47%

Déchèteries : stable

Projets du service Déchets

Poursuite des actions d'optimisation du service dans les domaines du tri et de la collecte.

Lors de la commission de présentation des projets 2014, les actions suivantes ont été validées :

PROPOSITION BUDGET 2014	N°	Type de prestation	DETAIL	Montant € TTC
PROGRAMME DE REHABILITATION DU RESEAU DE DECHETERIES DE LA CCVK	0	Étude et travaux	Réhabilitation du réseau de déchèteries	20 000 €
PROGRAMME D'INSTALLATION DE PAV TRI ENTERRES SUR LA CCVK	0	Étude et travaux	Création de point tri sur deux années	470 000€
TRI SELECTIF	1	Achat	Acquisition de conteneurs (standard aérien)	20 000 €
PROGRAMME PAV OMR INCITATIF FRELAND	1	Étude et travaux	Implantation des nouveaux points sur la commune de Fréland (estimation 3 points)	70 000€
GARAGE OM	1	Travaux	Réhabilitation de la fosse de récupération des effluents de l'aire de lavage + porte accès + clôture	25 000€
TOTAL investissement OM 2014				<b>605 000 €</b>

## D. Divers

### D1. Prochaines réunions

Comité de pilotage du PLP : 23/09 à 17H30 au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg. L'ordre du jour sera le suivant : présentation bilan A1-A4, échange sur prévisions A5.

Prochaine commission « Déchets » : date non arrêtée, M. Henri STOLL confirmera la date par l'envoi d'une invitation.

### D2. Rappel

Une campagne de collecte d'amiante ciment est organisée les matins du 22 et 23 octobre 2014 à la déchèterie de Kaysersberg (uniquement pour les usagers privés et les 10 collectivités de la Vallée.

*Le Président donne la parole à Mme THOMANN pour les comptes-rendus des commissions « Déplacement » et « Culture » qui se sont tenues respectivement les 3 et 9 septembre courant.*

6.2 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 03/09/2014

## **A. Installation de la commission**

### **A1. Rôle de la commission**

Les commissions ont un rôle consultatif, de travail préparatoire des dossiers présentés au Conseil Communautaire. Elles peuvent émettre un avis sur les questions soumises au Conseil Communautaire.

### **A2. Composition de la commission**

Les commissions sont composées des conseillers communautaires intéressés et d'élus municipaux des 10 communes à raison d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Les commissions peuvent être ouvertes à des personnes extérieures non élues, sur invitation expresse, si cela s'avère nécessaire en fonction des points portés à l'ordre du jour.

Les commissions sont animées par le Vice-président de la CCVK avec le concours des agents de la CCVK en charge des dossiers. Le Président de la CCVK en est membre de droit et la Directrice Générale des Services y assiste en tant que besoin.

### **A3. Fonctionnement de la commission**

La Commission se réunit dès que nécessaire, sur invitation du Président ou du Vice-président de la CCVK.

Les invitations et les documents liés (compte-rendu, etc.) sont envoyés par courriel. L'ensemble des documents est également disponible sur l'Intranet de la Communauté de Communes.

Les réunions se tiennent prioritairement les mardis et mercredis, éventuellement les jeudis, de préférence à 17h30 et au siège de la CCVK.

### **A4. Dossiers suivis par la commission**

La Commission « Déplacements » traite de toutes les questions liées aux transports & déplacements dans la vallée, à l'exception des :

- aménagements cyclables (Groupe de Travail spécifique)
- transports scolaires (hors compétence CCVK)
- problématiques de la circulation des poids lourds (dossier suivi directement par le Président)

## **B. Présentation de la politique de la CCVK en matière de déplacements et point sur les projets en cours**

### **B1. Le contexte institutionnel**

Les compétences des collectivités en matière de transports & de voirie :

<b>Etat</b>	<b>Transports d'intérêt national, international et interrégional</b> <i>Ex : TGV, bus Colmar - Breisach</i>	<b>Autoroutes, routes nationales</b> <b>Schéma national des véloroutes et voies vertes (pistes cyclables)</b>
<b>Régions</b>	<b>Transports ferroviaires ou routiers d'intérêt régional</b> <i>Ex : TER, bus Sélestat - St Dié</i>	
<b>Départements</b>	<b>Transports routiers et scolaires hors milieu urbain</b> <i>Ex : bus Colmar – Orbey, bus collège &amp; écoles d'Orbey.</i>	<b>Routes départementales</b> <b>Pistes cyclables d'intérêt départemental</b>
<b>Agglomérations</b>	<b>Transports routiers et scolaires en milieu urbain</b> <i>Ex : réseaux TRACE</i>	<b>Voirie d'intérêt communautaire</b> <b>Pistes cyclables d'intérêt communautaire</b>
<b>Communautés de Communes</b>	<b>Transports complémentaires locaux (par délégation du CG)</b> <i>Ex : Mobil'Val</i>	<b>Voirie d'intérêt communautaire</b> <b>Pistes cyclables d'intérêt communautaire</b>
<b>Communes</b>	<b>Transports complémentaires locaux (par délégation du CG)</b> <i>Ex : navette « Gérardmer Bus »</i>	<b>Routes communales, chemins ruraux</b> <b>Pistes cyclables d'intérêt local</b>

## **B2. Les enjeux d'ordre global** (sources : Ademe, Automobile Club, institut Chronos)

Le secteur des transports représente :

- 32% de la consommation d'énergie en France (35% dans le monde)
  - o dont 80% concerne les transports routiers (15% pour l'aérien)
    - dont 60% pour les seules voitures particulières
- 24% des émissions de gaz à effet de serre et 36% des émissions de CO2
- Le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses des ménages français (après le logement) et le 1<sup>er</sup> poste pour de nombreuses collectivités (Départements, Agglomérations = infrastructures + services de transport)
- 60% de la population française respire un air « de mauvaise qualité »

Les déplacements en voiture particulière représentent :

- 80% des déplacements quotidiens en France (90% en milieu très rural)
- dont 25% pour se rendre à son travail
- Une moyenne de 17,6 km / jour / personne (22 km en milieu très rural)
- Entre 1990 et 2010 : les dépenses de « consommation » (= hors investissement) liées à l'automobile ont augmenté en moyenne de 64%
- Entre 1994 et 2008 : une augmentation de 8% des distances & une augmentation de 4% des temps de trajets parcourus chaque jour

Les dernières lois fixent des objectifs ambitieux :

- Loi Engagement National pour l'Environnement (ou loi Grenelle – 2010) :
  - o Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie entre 2010 - 2020

- Diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre des transports entre 2010 – 2020
- Multiplier par 5 le linéaire de transports en commun en site propre entre 2010 - 2025
- Projet de Loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (présenté en juin 2014)
  - Diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 - 2030
  - Diminuer de 50% la consommation énergétique entre 2012 - 2050
  - Installer 7 M de points de recharge pour véhicules électriques en France d’ici 2030 (juin 2014 : 10 000 points existants)

### **B3. Le diagnostic et les enjeux dans la Vallée de Kaysersberg**

En 2007-2008, partant de certains constats, les élus de la CCVK décident d’engager une étude globale sur les transports et les déplacements dans la Vallée.

Les principaux constats :

- un réseau de voirie structuré par la RD415 mais souvent encombré aux heures de pointe
- un important trafic de poids-lourds en transit
- des sites touristiques difficilement accessibles et souffrant d’une congestion du stationnement
- un réseau de transport en commun (bus) du Conseil Général essentiellement centré sur des besoins scolaires (peu utilisé par la clientèle commerciale, 1h10 entre Orbey et Colmar, ...)
  - ligne structurante CG68 n°145 Orbey – Le Bonhomme – Colmar (8 A/R par jour à Kaysersberg du lundi au samedi + renforts matin et soir en période scolaire)
  - ligne secondaire CG68 n°157 Labaroche – Trois Epis – Colmar (4 A/R par jour du lundi au samedi + 1 A/R par jour le dimanche)
  - ligne scolaire CG68 n°145 Orbey – Le Bonhomme – Ribeauvillé (1 A/R par jour, uniquement en période scolaire).

NB : ces lignes peuvent être utilisées par tout public.

- des itinéraires cyclables existants (surtout à vocation de loisirs) mais au maillage discontinu à cause de la topographie, de problèmes de foncier, d’une circulation auto & PL importante...
- des services et commerces de proximité présents encore dans de nombreuses communes, potentiellement accessibles à pied (ou à vélo)
- un environnement et une qualité de vie dégradés par les nuisances du trafic (bruit, pollution, insécurité, encombrement de l’espace public...)

Pour remédier à ces carences, l’étude propose un programme de 18 actions. Retravaillé par la Commission 2008-2014 de la CCVK, le programme débouche finalement sur 5 axes de travail prioritaires :

1. améliorer la mobilité des personnes ayant des difficultés à se déplacer

2. optimiser les transports collectifs (en priorisant les trajets domicile – travail + les trajets vers les sites touristiques)
3. développer l'usage des modes doux (vélo, marche à pied) pour les déplacements quotidiens
4. favoriser une voirie partagée dans les centres-bourgs (pour apaiser la circulation auto)
5. mettre en place des actions transversales et de sensibilisation / pédagogie

Le principe retenu était d'expérimenter les actions mises en œuvre, afin de tester leur fonctionnement et vérifier leur pertinence.

#### **B4. Les actions réalisées et projets en cours**

##### **B4.1 Transport à la Demande MOBILI'VAL**

Les objectifs :

- Permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de se déplacer pour leurs besoins quotidiens
- Soutenir les personnes en difficulté sociale en leur proposant un service de transport pour leur réinsertion
- Améliorer l'accès aux services et équipements de proximité dans la Vallée

Globalement, le Transport à la Demande (TAD) doit permettre d'améliorer le service à la population (pas forcément optimiser les déplacements).

Le fonctionnement :

Un Transport à la Demande est un service de transport collectif (les passagers sont regroupés dans le véhicule) mais proche d'un système de taxi (la réservation est nécessaire pour voyager).

Le TAD MOBILI'VAL est ouvert :

- aux habitants de la Vallée de Kaysersberg, qui demandent leur adhésion (gratuite) au service
- aux personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap ou en difficulté sociale (sur justificatifs de situation signalée par le Maire ou un organisme social)
- aux déplacements dans les 10 communes de la Vallée + vers les Trois-Epis + le centre médical Le Muesberg + Colmar + Ingersheim
- du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 (18h00 à partir de janvier 2015)
- sur réservation préalable (au plus tard la veille du trajet avant 17h00)
- en « porte à porte » (les usagers sont pris devant chez eux et déposés à l'adresse de leur choix)
- tarifs : Vallée 2,50 € / trajet ; Colmar : 3,50 €

Le bilan :

Le service a été lancé en avril 2012 (pour une expérimentation de 3 ans).

Principaux motifs de déplacement : visites médicales/pharmacie, achats, visites familiales

Principales destinations : Colmar (40% trajets), Kaysersberg, Orbey.

Nombre d'adhérents : 500 personnes. Nombre d'utilisateurs réguliers : 80 personnes chaque mois.

Nombre de voyages : 400 / mois dont 15% avec 2 personnes ou plus / véhicule.

Dépenses : environ 110 000 € / an (recettes couvrant 12%). Coût moyen : env. 23 € / voyage.

Les perspectives

Reconduction du service pour 4 années (2015-2018). Optimisation du fonctionnement à rechercher.

#### **B4.2 Ligne de transport sur réservation VAL'EXPRESS**

Les objectifs :

- Améliorer les transports en commun dans la Vallée
- Optimiser les déplacements domicile – travail sur horaires de pointe en proposant un service compétitif au regard de la voiture individuelle (rapide, pratique, économique)
- Diminuer le nombre de voitures sur les routes

L'objectif au départ du projet = refonte de la Ligne 145 du CG68 avec :

- un cadencement à 30 min. en heure de pointe (matin et soir),
- un cadencement à 1h en heures creuses
- une durée max. trajet 30 min entre Orbey – Colmar Gare (= nombre d'arrêts limités)

Mais en raison de problématiques juridique & financière, ce schéma n'a pu être mis en place et la solution proposée a été d'expérimenter un service de transport à la demande (« ligne sur réservation »), avec un maximum de 4 A/R supplémentaires par rapport à la ligne 145.

Le fonctionnement :

Le service de ligne de transport sur réservation VAL'EXPRESS est ouvert :

- à tout public (résidant dans la Vallée ou non) mais ciblé particulièrement sur les actifs travaillant en horaire de journée à Colmar (ou Strasbourg / Mulhouse) ou venant travailler en horaires de journée dans les usines de la CCVK
- le temps de trajet est de 32 min. entre Orbey mairie – Colmar Gare
- desserte : Orbey / Hachimette / Kaysersberg / Ammerschwihr / Colmar Pasteur - Gare - Théâtre
- lundi à vendredi, 3 trajets matin + 3 soir pour actifs Vallée et 2 trajets matin + 2 soir pour salariés venant dans Vallée
- Réservation obligatoire par tél, mail ou SMS (possible 1 seule fois pour abonnés)
- Tarifs Colmar : 3 € aller ; 6 € AR ; 25 € hebdo ; 70 € mensuel

Le bilan :

Le service a été lancé en mars 2013 (pour une expérimentation de 3 ans : les horaires & itinéraires ont été modifiés 3 fois depuis le démarrage).

La grille horaire avec 8 services / jour ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins (40 paramètres différents).

Nombre d'abonnés mensuels : 10. Nombre d'utilisateurs réguliers : 40 personnes chaque mois (x2 entre mai 2013 et mai 2014). Nombre de voyages : 500 / mois.

Dépenses : environ 120 000 € / an (recettes couvrant 10%). Coût moyen : env. 20 € / voyage.

Les perspectives

Reconduction du service pour 1 année (2015). Optimisation du fonctionnement à rechercher.

Communication à renforcer (marketing individualisé à étudier).

### **B4.3 Navettes touristiques : Navette de Noël, Navette des neiges**

Les objectifs :

- Accueillir une clientèle nouvelle grâce au transport en commun
- Renforcer l'attractivité et la qualité de l'accueil des sites touristiques (marché de Noël de Kaysersberg, station du Lac Blanc)
- Améliorer les conditions de circulation et de stationnement

#### **La Navette de Noël :**

Le service a été mis en place en décembre 2010, les samedis et dimanches des 4 week-ends de l'Avent.

Depuis 2012, les navettes fonctionnent entre les 4 marchés de Noël de Colmar – Kaysersberg – Riquewihr et Ribeauvillé (un 2<sup>ème</sup> service existe entre Colmar et Eguisheim).

Organisation : CCVK avec CC Pays de Ribeauvillé, Grand Pays de Colmar, Département, Région, offices de tourisme du Pays des Etoiles

Fonctionnement :

- ouvert à tout public (ciblé sur les touristes visitant les marchés de Noël de la région de Colmar)
- cadencement à 30 min. entre 9h00 et 20h00 avec une navette dans chaque sens.
- tarif attractif (5 € / jour) permettant de circuler sur l'ensemble des navettes

Bilan : 1 300 billets vendus en 2010 ; 6 000 en 2013 (soit +360%).

Dépenses (2013) : 54 000 € (recettes couvrant 48%). Coût moyen : 5,20 € / voyage



**La Navette des Neiges :**

Le service a été mis en place en janvier 2012 et expérimenté 3 saisons hivernales.

Fonctionnement :

- ouvert à tout public (ciblé sur la clientèle alsacienne ou locale)
- navette au départ de Colmar (Gare) et à destination de Lac Blanc 900 (pied du télésiège), avec arrêts à Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie et Le Bonhomme (corresp. TER Alsace)
- 2 montées (9h30 et 11h30) et 2 descentes (13h30 et 17h30)
- Tous les jours pendant les vacances de Noël et Février + les mercredis/samedis/dimanches en période scolaire
- tarif attractif (3 à 5 € / jour)

Bilan : 1 200 voyages / saison (env. 30 jours).

Dépenses (2013) : 8 500 € (recettes couvrant 20%). Coût moyen : 7 € / voyage

Les perspectives :

Reconduction de la Navette des Neiges pour 4 saisons (2015-2018). Navette de Noël : à valider avec les partenaires. Optimisation du fonctionnement à rechercher. Communication à renforcer.

**B4.4 Modes doux (vélo, marche à pied)**

Les objectifs :

- Finir le maillage du réseau cyclable (Ammerschwihr-Kientzheim-Kaysersberg ; Sigolsheim-Bennwihr ; Kaysersberg-Hachimette-Orbey) ;
- Favoriser des déplacements « quotidiens » (non plus seulement de loisirs = itinéraires directs)
- Inciter à la création de cheminements piétons à l'intérieur des centres-bourgs
- Accompagner les aménagements par des actions facilitant la pratique des modes doux

Les projets réalisés ou en cours :

- Tronçon cyclable Ammerschwihr-Kientzheim (avec passerelle sur la Weiss). Montant : 500 000 €
- Tronçon cyclable Kientzheim-Kaysersberg (maitrise d'ouvrage CG68) : études en cours
- Installation d'arceaux de stationnement vélos (1 parc de 4 arceaux dans chacune des 10 communes)
- Accompagnement d'un projet « pédibus » à Orbey

**B4.5 Voirie partagée**

Les objectifs :

- Ré-équilibrer l'usage de nos espaces publics entre les différents modes de transports
- Favoriser des aménagements faisant la place à l'expression de la « vie quotidienne » et plus seulement à la circulation
- Renforcer la sécurité pour tous les usagers de la rue

Les projets réalisés ou en cours :

- Etude préalable pour la réalisation à titre expérimental de « zones de rencontre » dans les 10 communes, aux abords des écoles notamment

Suite à cette étude, les travaux d'aménagement devaient être réalisés par les communes.

Communes ayant réalisé des aménagements / mis en place une zone de rencontre : Lapoutroie (école), Kaysersberg (école), Orbey (place du marché), Le Bonhomme (rue résidentielle).

#### **B4.6 Actions transversales / sensibilisation / pédagogie**

Les objectifs :

- Faire évoluer les comportements, les mentalités, les pratiques...
- Mettre en place des actions d'accompagnement des autres actions mises en place

Les projets réalisés ou en cours :

Covoiturage

- mise en ligne d'un site Internet de mise en relation (2007) – supprimé en 2012
- réalisation d'un schéma intercommunal des aires de covoiturage (2012) – non mis en œuvre

Plan de Déplacements inter-Entreprises

- élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions avec les 5 principales usines de la CCVK (Mark IV, DS Smith, Alcon, Hussor, Husson)
- mise en œuvre d'actions de sensibilisation (vélo, covoiturage...)

Semaine Européenne de la Mobilité (animations réalisées à Kaysersberg et Ammerschwihr, 2010 à 2012)

#### **B5. Les réflexions à engager pour la suite**

Principales questions qui se posent aux élus de la Commission Déplacements & de la CCVK :

- Bilan des actions réalisées (les objectifs sont-ils atteints ?)
- Les objectifs actuels sont-ils toujours d'actualité ? (y'en a-t-il d'autres ?)
- Le sujet des déplacements est-il toujours une priorité politique ?
- Quels moyens dégager pour quels services ?
- Comment accompagner les projets citoyens ?

## **C. Divers**

Il est proposé d'inviter les représentants du Groupe Transition dans la Vallée qui porte le projet de « Transi'Stop » afin d'avoir une présentation du projet et de débattre du partenariat à développer pour améliorer la mobilité dans la Vallée.

Prochaine réunion : mercredi 22 Octobre à 17h30 à la CCVK.

*Mme Françoise GRASS demande s'il est possible que les jeunes de la Mission Locale utilisent le Val'Express gratuitement.*

*M. MULLER répond que la question doit être étudiée en commission.*

*La Vice-présidente poursuit avec le compte-rendu de la commission « Culture ».*

6.3 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 09/09/2014

### **A. Installation de la commission**

#### **A1. Rôle de la commission**

Les commissions ont un rôle consultatif, de travail préparatoire des dossiers présentés au Conseil Communautaire. Elles émettent un avis sur les questions soumises au Conseil Communautaire.

#### **A2. Composition de la commission**

Les commissions sont composées des conseillers communautaires intéressés et d'élus municipaux des 10 communes à raison d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Les commissions peuvent être ouvertes à des personnes extérieures non élues, sur invitation expresse, si cela s'avère nécessaire en fonction des points portés à l'ordre du jour.

Les commissions sont animées par le Vice-président de la CCVK avec le concours des agents de la CCVK en charge des dossiers. Le Président de la CCVK en est membre de droit et la Directrice Générale des Services y assiste en tant que besoin.

#### **A3. Fonctionnement de la commission**

La Commission se réunit dès que nécessaire, sur invitation du Président ou du Vice-président de la CCVK.

Les invitations et les documents liés (compte-rendu, etc.) sont envoyés par courriel. L'ensemble des documents est également disponible sur l'Intranet de la CCVK.

Les réunions se tiennent les mardis, mercredis, ou jeudis à 17h30 et au siège de la CCVK. Le mardi a été défini comme jour prioritaire pour les réunions de la commission Culture.

#### **A4. Dossiers suivis par la commission**

- Politique culturelle intercommunale
- Médiathèque de la Vallée de Kaysersberg
- Ecole de musique de la Vallée de Kaysersberg

#### **Extrait des statuts de la CCVK relatif à sa compétence Culture (Partie III – Compétences facultatives)**

- Subvention aux manifestations culturelles à caractère intercommunal au travers du Fonds de soutien aux Initiatives Locales (FOSIL) et de l'Aide aux manifestations d'envergure (AME)
- Subvention de fonctionnement à l'école de musique de la vallée de Kaysersberg (EMVK) pour la prise en charge du coût des postes de direction et de suivi administratif. Les communes versent une subvention, équivalente à celle versée par le Conseil Général du Haut-Rhin, qui est déduite du coût d'écologie pour chaque élève
- Aménagement, entretien et gestion de la médiathèque de la vallée de Kaysersberg
- Subvention à l'association "Par Monts et par Mots" pour l'organisation du programme d'animations culturelles

#### **B. Présentation de la médiathèque intercommunale**

##### Historique

- Création d'une bibliothèque en 1985 sous forme d'association
- La bibliothèque de Kaysersberg devient une Médiathèque gérée par la Ville de Kaysersberg en 1991
- La Médiathèque municipale est transférée à la CCVK en 2004 à l'occasion du passage en TPU (Taxe Professionnelle Unique)

Missions : Assurer l'accès de tous les citoyens à la formation, l'information et la culture

##### Tâches assurées par l'équipe de la Médiathèque :

- Veille, sélection, commande et traitement des documents (livres, périodiques, CD, DVD)
- Accueil du public : prêt et conseil
- Accueil de classes
- Animations culturelles en collaboration avec les autres bibliothèques de la Vallée
- Valorisation des collections auprès du grand public, du public jeunesse, des scolaires et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge

##### Fonds documentaires disponibles :

La Médiathèque de la Vallée de Kaysersberg propose des documents variés, y compris des supports adaptés à des publics spécifiques tels que les livres en gros caractères, les livres audio, les livres en allemand ou les livres pour tous petits. La sélection des documents est effectuée selon les principes de l'encyclopédisme et du pluralisme. Elle propose actuellement près de 24 000 documents auxquels s'ajoutent les supports numériques proposés par la Médiathèque Départementale et qui sont accessibles gratuitement à tous les usagers des bibliothèques et bibliobus du Haut-Rhin

- [MusicMe](#) pour l'écoute gratuite de musique en streaming
- [Médiathèque numérique](#) pour un service de vidéo à la demande de plus de 1300 programmes
- [Tout apprendre.com](#) pour un service d'autoformation

Public et nombre de prêts (données détaillées en annexe)

- 1 241 inscrits en 2013
- 2 360 inscrits dans l'ensemble des bibliothèques de la CCVK (Kaysersberg + Orbey + Lapoutroie + bibliobus)
- 71 700 prêts

Personnel et budget (données détaillées en annexe)

- 3,3 ETP (Equivalents Temps Plein) en 2014
- 2 départs en retraite en 2015
- Budget prévisionnel 2014 : 243 500€

Association « Par Monts et par Mots »

L'association à l'origine de la création d'une bibliothèque à Kaysersberg en 1985, continue à accompagner la Médiathèque. Ses bénévoles ( $\pm$  20 membres actifs) assurent plusieurs missions :

- Participation aux tâches de la Médiathèque : prêt, couverture de livres
- Animation des ateliers bricolage, aide à l'organisation des animations culturelles proposées par la Médiathèque
- Définition, en collaboration avec l'équipe de la Médiathèque, de la programmation d'animations culturelles

### C. Politique culturelle intercommunale

Au cours du précédent mandat (2008 à 2014), la politique culturelle de la CCVK (hors Médiathèque et EMVK) consistait en l'attribution de subventions aux manifestations locales au travers des 2 dispositifs créés en 1996 :

- **Le FOSIL** (FOnd de Soutien aux Initiatives Locales) destiné à soutenir la création de manifestations culturelles intercommunales pour les habitants de la Vallée
- **L'AME** (Aide aux Manifestations d'Envergure) destiné à soutenir les manifestations d'envergure qui contribuent au dynamisme culturel et touristique de la Vallée et qui valorisent l'image de marque de la Vallée de Kaysersberg

L'enveloppe dédiée à la politique culturelle inscrite au budget 2014 de la CCVK s'élève à 15.000€ (subvention Azur FM incluse). 9.100€ ayant déjà été attribués en 2014.

**C1. Demandes de subvention : N° 108/2014-FI** : Autorisation de versement de subventions au titre de l'AME (*Point 6.3.1*)

La commission a examiné les demandes de subvention suivantes :

#### ➤ **Festicave 2014**

L'Association Fascht et Compagnie d'Ammerschwihr présente une demande de subvention pour l'organisation du festival FESTICAVE 2014 qui s'est déroulé du 15 au 17 août à Ammerschwihr.

Budget prévisionnel : 25 558€ - Subvention sollicitée : 2 500€

**Proposition de la commission « Culture » : Avis favorable pour un montant de 2 000€**

➤ **Exposition et concerts « Noël à Kayzersberg » 2014**

L'Association Noël à Kayzersberg présente une demande de subvention pour l'organisation de l'exposition « Noël en chanson » et du programme de concerts proposés du 29 novembre au 22 décembre 2014.

Bilan financier 2013 de l'association : 85 191€

**Proposition de la commission « Culture » : Avis favorable pour un montant de 2 000€**

*La Vice-présidente cède la parole au Président pour la procédure de vote.*

**Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant reçu procuration, le versement des subventions dans le cadre de l'AME :**

- 2 000 euros à l'association « Fascht », pour l'organisation du festival FESTICAVE 2014 ;
- 2 000 euros à l'association « Noël à Kayzersberg » pour l'organisation de l'exposition « Noël en chanson » et du programme de concerts.

*M. KUSTER informe l'assemblée que l'association « Noël à Kayzersberg » organisera prochainement une réunion à destination de tous les cofinanceurs pour présenter son travail.*

*Mme THOMANN poursuit le compte-rendu.*

**C2. Evolution de la politique culturelle intercommunale**

Mme THOMANN propose à la commission de réfléchir à l'évolution de la politique culturelle intercommunale et suggère 2 pistes de réflexion :

- Faire évoluer les critères d'attribution de subvention et proposer une grille d'évaluation des projets
- Soutenir l'accès des enfants et adolescents de la Vallée de Kayzersberg à des spectacles de qualité

La commission approuve Mme THOMANN et propose de réfléchir à l'évolution de la politique culturelle intercommunale au cours de ses 2 prochaines réunions fixées

- Mardi 30 septembre 2014 à 17h30 dans les locaux de la CCVK
- Mardi 28 octobre 2014 à 17h30 dans les locaux de la CCVK

**D. Divers**

**D1. Calendrier des manifestations**

Mme THOMANN rappelle qu'un calendrier exhaustif de l'ensemble des manifestations de la Vallée de Kayzersberg est disponible

- Sur le [site de l'Office de Tourisme de la Vallée de Kayzersberg](#)
- Sur le [site de la CCVK](#) (reprise automatique des données renseignées par l'OT)

Pour y figurer, il suffit aux organisateurs de contacter l'OT ou de leur adresser un mail à [info@kaysersberg.com](mailto:info@kaysersberg.com) avec le descriptif détaillé de la manifestation, quelques photos et le visuel de l'affiche.

**D2. Azur FM**

La CCVK subventionne annuellement (sur l'enveloppe « Culture ») à hauteur de 3 500€ la radio Azur FM pour ses missions de service public : promotion et information des manifestations locales.

Les modalités de communication des informations sur téléchargeables sur l'Intranet. Elles ont vocation à être largement diffusées auprès des associations locales.

**7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation**

## 7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
2014	C0008	FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMBUSTIBLE BOIS DECHIQUETE NECESSAIRE A L'APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE DE L'ESPACE NAUTIQUE ARC-EN-CIEL	13/06/2014	MINI 62.540€ MAXI 187.620€	ASSOCIATION L'ATRE DE LA VALLEE
2014	E0002-01	AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES	13/06/2014	13 368.07 €	SADE
2014	D0002	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE DES VIEUX PAPIERS/BOUTEILLES PLASTIQUE ET DU VERRE USAGE	07/07/2014	MINI 101.700€ MAXI 153.150€	ASTECH
2014	F0005	RELEVÉ RENSEIGNEMENT ET NUMERISATION DES RESEAUX POUR INTEGRATION AU SIG - EAU POTABLE (PRODUCTION + DISTRIBUTION) + ASSAINISSEMENT (EAUX USEES ET PLUVIALES) + ECLAIRAGE PUBLIC + TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR - PERIMETRE DU SCOT MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED	07/07/2014	334 432,84€	SOPRECO
2014	A0042	LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS	15/07/2014	17 976,30€	OFFICE PARTNER

## 7.2 Encaissement des indemnités de sinistres

Service	Lieu	Objet	Date	Coût	Remboursement
AG	Golf Ammerschwih	Tentative de vol avec effraction	18/11/13	BENTZINGER : 3.178,08€ TTC	Groupama : 2.322,08€  franchise : 1.000,00€

## 8. Informations et divers

### 8.1 Rapport d'activité 2013

Le rapport est consultable sur notre site Internet <http://www.cc-kaysersberg.fr/rapports-d-activite.htm>.

Le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune lors de son prochain Conseil Municipal.

Le Président peut se charger de la présentation sur simple demande.

### 8.2 Communication des représentants de la CCVK aux syndicats et autres organismes

#### 8.2.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Compte-rendu du Comité Syndical du 19/06/2014

*M. MULLER cède la parole à M. JACQUEY, Président du SMALB pour le compte-rendu du Comité syndical du 19 juin dernier.*

Les membres du Comité Syndical du SMALB se sont réunis le 19 juin dernier, pour une séance consacrée principalement à la validation des plans de financement des opérations d'investissement pour 2014, à savoir :

- la mise en place de la signalisation directionnelle et touristique,
- la mise en place de casiers pour le Sentier Pieds Nus et
- une demande de complément de financements pour les travaux réalisés en 2014 (zone ludique freestyle, front neige, etc.).

La séance s'est poursuivie par l'approbation de la convention de partenariat pour l'organisation du Trophée des Jeunes Vététistes (TJV) prévu en 2016 et l'approbation de la convention de mise en œuvre de la dématérialisation des actes.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 300 000 euros.

Le SMALB assurera les travaux d'aménagement nécessaires.

Un programme pluriannuel d'investissements a été réalisé par le SMALB afin d'estimer les budgets nécessaires dans les prochaines années pour le Conseil Général du Haut-Rhin et pour la CCVK.

Enfin, le Comité a approuvé le versement d'indemnités aux stagiaires et au Trésorier.

#### 8.2.2 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : Assemblée Extra Syndicale du 29/08/2014

*M. MULLER cède la parole à M. KUSTER, représentant de la CCVK au Comité syndical du PNRBV.*

M. KUSTER fait part de son élection au Bureau syndical au titre du collège des EPCI, secteur Vallées et Piémont.



Il indique par ailleurs que M. Patrick PETER, Conseiller municipal à Kientzheim, fait lui aussi partie du Bureau, au titre du collège des communes.

Lors du Comité Syndical du 19 courant, le PNRBV a élu le nouveau Bureau syndical et son Président pour un mandat de 6 ans. M. Laurent SEGUIN, Maire de Faucogney-et-La-Mer, Président de la CC des Mille Etangs et Vice-président du Conseil Général de Haute Saône en charge de l'environnement et du cadre de vie succède à M. Philippe GIRARDIN.

### 8.3 Réunion d'information ERDF

ERDF organise une réunion d'information (environ 2 heures), à destination des Maires, des Directeurs Généraux et Secrétaires Généraux et tout autre élu ou personnel technique pouvant être concerné par ces informations, se tiendra le 29 octobre à 17h00 à la Mairie de Sigolsheim

Les services du Syndicat Départemental d'Electricité de Gaz du Haut-Rhin y seront aussi associés.

Elle aura pour objet d'apporter un éclairage nouveau et personnalisé sur différents thèmes d'actualité, à savoir :

- les acteurs du marché de l'électricité (organisation, missions, engagements de service public de proximité,...),
- la politique d'ERDF dans le domaine de l'aménagement des territoires et du développement durable,
- le développement des nouvelles technologies (réseaux intelligents, compteur Linky,...),
- l'écomobilité,
- les nouvelles prestations proposées aux collectivités.

Cette rencontre permettra également de revenir sur des sujets tels que le financement des raccordements électriques dans le cadre de la loi SRU-UH, le dispositif d'information en cas d'incident ou encore la sécurité des tiers et le plan anti-endommagement.

### 8.4 Accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel pour un groupement de commande

Mme SCHRAMM rappelle qu'un groupement de commande est organisé pour la fourniture du gaz naturel et qu'il est important de vérifier les points de livraison à inclure dans le marché.

Un modèle de délibération et la convention constitutive du groupement seront transmis rapidement aux communes ? pour une délibération au plus tard le 15 novembre 2014.

### 8.5 Calendrier des prochaines réunions par la CCVK

Le Président fait part à l'assemblée des dates de réunions à venir :

- le 2 octobre, réunion de Bureau, au siège de la CCVK et aura pour objet la projection financière de la CCVK

- le 16 octobre, réunion de Bureau, au siège de la CCVK et aura pour objet la mutualisation
- le 30 octobre, réunion de Bureau élargie à tous les conseillers communautaires, à la plateforme bois, et aura pour objet la présentation de la DSP Plateforme bois et plus largement la filière bois-énergie dans la Vallée.

#### 8.6 Présentation de l'INTRANET

Mme BRONNER, Agent de développement en charge notamment de la communication, présente à l'assemblée l'Intranet du site de la CCVK et tous les documents qui sont à la disposition des élus en permanence : agenda des réunions, comptes-rendus, budgets, rapports d'activité, documents préparatoires au Conseil etc...

*Le Président demande à l'assemblée si l'un ou l'autre Conseiller souhaite prendre la parole.*

*Aucun Délégué ne souhaitant intervenir, le Président lève la séance à 19h10.*

*M.JACQUEY, Maire d'Orbey invite les Conseillers à boire le verre de l'amitié.*

**Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance**

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°094/2014-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 juin 2014
n°095/2014-AG	Administration Générale	Modifications statutaires	Modification des statuts – extension des compétences au « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
n°096/2014-AG	Administration Générale	Energie	Candidature à l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS)
n°097/2014-AG	Administration Générale	Règlement intérieur	Approbation du règlement intérieur de la CCVK
n°098/2014-AG	Administration Générale	Contrat de Territoire de Vie	Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche : Approbation des projets à déposer et autorisation de signer le CTV
n°099/2014-AG	Administration Générale	Contrat Enfance Jeunesse	Lieu d'Accueil Enfants/Parents à Kaysersberg : Sollicitation de la CAF du Haut-Rhin pour l'intégration d'un nouveau service aux familles et autorisation de signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014
n°100/2014-AG	Administration Générale	Motions	Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
n°101/2014-FI	Finances	Décisions Modificatives	Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM »
n°102/2014-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention à la radio « Azur FM »
n°103/2014-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention à la Maison des Adolescents du Haut-Rhin
n°104/2014-FI	Finances	Subventions	Autorisation de solliciter les différents cofinanceurs pour lancer le Programme de la réhabilitation des déchèteries situées à Sigolsheim, Kaysersberg et Orbey
n°105/2014-PR	Personnel	Créations postes	Création de poste temporaire d'agent contractuel pour exercer les fonctions de technicien prévention déchets
n°106/2014-CN	Centre Nautique	Tarifs	Réduction tarifaire accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON
n°107/2014-OM	Ordures ménagères	REP_DEA	Filière REP DEA - Approbation et autorisation de signature du contrat d'adhésion avec Eco-Mobilier, l'éco-organisme chargé de la gestion des déchets d'élément d'ameublement (DEA)
n°108/2014-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement de subventions au titre de l'AME

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg  
de la séance du **25 septembre 2014**

**Ordre du jour :**

1. **N°094/2014-AG** : **Approbation du compte-rendu** du Conseil Communautaire du 19 juin 2014

**2. Administration Générale**

2.1 **N° 095/2014-AG** : Modification des statuts – extension des compétences au « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

2.2 **N° 096/2014-AG** : Candidature à l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS)

2.3 **N° 097/2014-AG** : Approbation du règlement intérieur de la CCVK

2.4 **N° 098/2014-AG** : Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche : Approbation des projets à déposer et autorisation de signer le CTV

2.5 **N° 099/2014-AG** : Lieu d'Accueil Enfants/Parents à Kaysersberg : Sollicitation de la CAF du Haut-Rhin pour l'intégration d'un nouveau service aux familles et autorisation de signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014

2.6 **N° 100/2014-AG** : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

**3. Finances**

3.1 **N° 101/2014-FI** : Décisions modificatives aux budgets « AG » et « OM »

3.2 **N° 102/2014-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à la radio « Azur FM »

3.3 **N° 103/2014-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à la Maison des Adolescents du Haut-Rhin

3.4 **N° 104/2014-FI** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour lancer le Programme de la réhabilitation des déchèteries situées à Sigolsheim, Kaysersberg et Orbey

**4. Personnel**

4.1 **N° 105/2014-PR** : Création de poste temporaire d'agent contractuel pour exercer les fonctions de technicien prévention déchets

5. **N° 106/2014-CN** : **Centre nautique** - Réduction tarifaire accordée pour des entrées « piscine » et « Espace Forme » dans le cadre de l'opération spéciale menée par la société ALCON

**6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail**

6.1 Commission « Déchets », rapporteur M. Henri STOLL, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 02/09/2014

6.1.1 **N° 107/2014-OM** : Filière REP DEA - Approbation et autorisation de signature du contrat d'adhésion avec Eco-Mobilier, l'éco-organisme chargé de la gestion des déchets d'élément d'ameublement (DEA)

6.2 Commission « Déplacements », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 03/09/2014

6.3 Commission « Culture », rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 09/09/2014

6.3.1 **N° 108/2014-FI** : Autorisation de versement de subventions au titre de l'AME

**7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation**

7.1 Marchés et avenants - Liste des marchés conclus en 2014

7.2 Encaissement des indemnités de sinistres

**8. Informations et divers**

8.1 Rapport d'activité 2013

8.2 Communication des représentants de la CCVK aux syndicats et autres organismes

8.2.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) : Compte-rendu du Comité Syndical du 19/06/2014

8.2.2 Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : Assemblée Extra Syndicale du 29/08/2014

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
<b>AMMERSCHWIHR</b>	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président	<i>Procuration donnée à Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES</i>	
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
<b>FRELAND</b>	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
<b>KATZENTHAL</b>	Mme Nicole TISSERAND	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN	<i>Absent non représenté</i>	—
<b>KAYERSBERG</b>	M. Henri STOLL, Vice-président		—
	Mme Françoise GRASS		—
	M. Alain THURLINGS	<i>Absent non représenté</i>	—
	M. Benoît KUSTER, Vice-président		—
<b>KIENTZHEIM</b>	M. Joseph FRITSCH,		—
	Mme Martine SCHWARTZ		—
<b>LABAROCHE</b>	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
<b>LAPOUTROIE</b>	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE		—
<b>LE BONHOMME</b>	M. Jean-François BOTTINELLI	<i>Procuration donnée à Mme Aurore PETITDEMANGE</i>	
	M. Jean-Luc ANCEL	<i>Procuration donnée à M. Jean-Marie MULLER</i>	

<b>ORBEY</b>	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE	<i>Procuration donnée à M. Guy JACQUEY</i>	
<b>SIGOLSHEIM</b>	M. Thierry SPEITEL,		—
	Mme Agnès CASTELLI		—